

RESOLUTION N°..002...../CN-REDD+
relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo

Le Comité National REDD+ (CN-REDD+), réuni en sa première session plénière,

Rappelant le décret n° 2016-007/PR qui institue les organes de gestion du processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts REDD+ ;

Rappelant l'article 10 dudit décret qui assigne au groupe national de travail REDD+ (GN-REDD+) les tâches de préparation du pays à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie REDD+ ;

Rappelant l'article 12 dudit décret qui désigne la coordination nationale REDD+ comme entité de mise en œuvre du processus de préparation à la REDD+ au Togo sur la base du document de proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP) ;

Rappelant l'article 15 dudit décret sur la provenance des ressources pour le financement de la REDD+ ;

Reconnaissant le rôle suprême du CN-REDD+ consistant à assurer une direction effective du dispositif REDD+ et à statuer sur des décisions qui orientent les travaux de la REDD+ ;

Reconnaissant les rôles du GN-REDD+ et de la Coordination Nationale REDD+ consistant à appuyer le processus de préparation à la REDD+ et à sa mise en œuvre ;

Reconnaissant les progrès accomplis jusqu'ici dans le processus de préparation à la REDD+ soutenu par les programmes du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et du ProREDD, et notamment du bon avancement dans l'établissement du niveau de référence des émissions, du système national de suivi des forêts et des mesures de sauvegarde et garanties sociales et environnementales ;

Prenant acte de la nécessité de poursuivre les activités engagées dans le cadre de la préparation à la REDD+, de l'ampleur de ces activités, de celles qui restent à mener et du besoin de les financer ;

DECIDE DE :

Article 1^{er} : Poursuivre le processus de préparation à la REDD+ sur la base du R-PP avec pour objectif principal d'élaborer une stratégie nationale REDD+ pour le Togo, ainsi qu'un plan d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie REDD+.

Article 2 : Préparer, sur la base de la stratégie nationale REDD+, une demande de financement et/ou de paiement auprès du Fonds Vert pour le Climat (GCF) pour la création des structures institutionnelles adéquates, ainsi que pour la mise en œuvre du plan d'action REDD+ au Togo à l'horizon 2019-2020.

Article 3 : Mandater la Coordination Nationale REDD+, appuyée par le Groupe National de Travail (GN-REDD+), pour préparer et soumettre cette demande auprès du Fonds Vert pour le Climat.

Article 4 : Charger la Coordination Nationale REDD+ de l'exécution de la présente résolution qui sera publiée partout où besoin sera.

A signé, pour la session plénière du CN-REDD+,

Lomé, le... **13 MARS 2017**

Le Président

Ampliations :

- *Présidence de la République*
- *Primature*
- *MERF*
- *Points focaux MERF*
- *Ministères impliqués*
- *Banque Mondiale*
- *Autres acteurs impliqués*



André Kouassi Ablom JOHNSON

ANNEXE : DEFINITION DES SIGLES

- **FCPF** : Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
- **GN-REDD+** : Groupe National de Travail REDD+
- **GCF**: Fonds Vert pour le Climat
- **CN-REDD+** : Comité National REDD+
- **CP-REDD+** : Comité de Pilotage REDD+
- **REDD+** : Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
- **ProREDD** : Programme d'appui à la REDD+ et réhabilitation des forêts
- **R-PP** : Proposition de mesures pour l'état de préparation à la REDD+